

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 mai 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 17
Présents : 11
Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Denis LESIEUR, maire.
Date de convocation du conseil municipal : 7 mai 2024.

Présents : MM. Franck BESNARD, Gilles GIAMPORONE, Xavier LEBRASSEUR, Claude RAPICAULT.
Mmes Marinette DUVOUX, Simone GAVEAU, Chantal HUET, Annie ROUL, Céline VILLAC, Martine VINCENT.

Procurations : Marie-Claude DESCHAMPS a donné procuration à Marinette DUVOUX.
Claude JAVARY a donné procuration à Simone GAVEAU.
Corinne SAINT-OUEN a donné procuration à Chantal HUET.
Laurent GUILLOT a donné procuration à Claude RAPICAULT.
Patricia GUIGNET a donné procuration Annie ROUL.
Eliane GUILLOT a donné procuration à Martine VINCENT.

Secrétaire : Gilles GIAMPORONE.

ORDRE DU JOUR

1. **Information sur les décisions.**
2. **Information sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).**
3. **Affaires financières :**
 - a) *Subventions aux associations.*
4. **Service Enfance Jeunesse**
 - a) *Tarif mini-camps été 2024.*
 - b) *Ados : tarif nuitée à Amboise.*
 - c) *Ados : tarif camps de 5 jours au Mont-Dore.*
5. **Vente parcelle rue des Martinets.**
6. **Convention de servitude parcelle rue de la mairie.**
7. **Jurés d'assise 2025.**
8. **Taxe locale sur la publicité extérieure 2025.**
9. **Associations : prêt de matériel.**
10. **Comptes rendus de réunions.**
11. **Informations et questions diverses.**

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.
Gilles GIAMPORONE se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le compte rendu du 2 avril 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le maire fait la lecture des points prévus à l'ordre du jour.

1) INFORMATION SUR LES DECISIONS

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
09	04/03/2024	Concession n°333		220,00 €

14	04/05/2024	Rénovation du réseau d'éclairage public	SPIE CityNetworks 12 rue Jules Berthonneau 41033 BLOIS	35 730,98 €
15	04/05/2024	Dépannage des feux tricolores	SPIE CityNetworks 12 rue Jules Berthonneau 41033 BLOIS	2 137,12 €
16	04/05/2024	Pose robinets thermostatiques sur les radiateurs	ACS Moussi 25 rue du Haut Bourg 41000 SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY	3 198,73 €
17	04/05/2024	Ecole Maternelle – Travaux de peinture Entrée et couloir attenant à l'école élémentaire	SPB 169 rue le Verrier 41350 VINEUIL	3 561,05 €
18	04/05/2024	Ecole Elémentaire Travaux de rénovation de l'isolation extérieure sur les façades de la cour	FACADE 41 Route d'Herbault 41000 SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY	5 994,66 €
19	05/04/2024	Gymnase Mise en conformité et configuration du wi-fi	SRTC 24 rue Bernard-Palissy 45800 SAINT-JEAN DE BRAYE	2 234,16 €
20	05/04/2024	Epicerie Changement de la porte d'entrée	AS2G 31 rue de la Rozelle 41120 CELLETES	5 863,92 €
21	05/04/2024	Travaux électriques Local du modélisme	THIBIERGE SAS ZA La Tremblaie 41190 HERBAULT	1 109,20 €
22	05/04/2024	Travaux électriques Eclairage terrain blanc face à la mairie	THIBIERGE SAS ZA La Tremblaie 41190 HERBAULT	894,55 €
23	05/04/2024	Travaux électriques Cuisine et comptoir bar de la salle polyvalente	THIBIERGE SAS ZA La Tremblaie 41190 HERBAULT	1 140,36 €
24	05/04/2024	Vaisselle et petit matériel pour le restaurant scolaire	EDCP 4 rue de l'Erigny 41000 BLOIS	1 333,46 €
25	05/04/2024	Four mixte gaz pour le restaurant scolaire	EDCP 4 rue de l'Erigny 41000 BLOIS	16 083,60 €
26	05/04/2024	Fourniture et pose de lanternes et verres à la suite de vandalisme	SPIE CityNetworks 12 rue Jules Berthonneau 41033 BLOIS Cedex	3 164,77 €
27	05/04/2024	Remplacement de velux logement 12 rue des Ecoles	EURL Arnaud PETIT ZAC de la Valstière 41190 HERBAULT	3 029,40 €
28	10/04/2024	Salle polyvalente Fourniture et pose de la commande électronique pour la porte d'entrée	RECORD Portes automatiques RPA Agence de Tours 16 rue Alfred Nobel 37150 BLERE	5 057,74 €
29	11/04/2024	Salle du foyer Store enrouleur	AB STORES - KOMILFO 120 Avenue de Vendôme 41000 BLOIS	286,97 €
30	11/04/2024	Ecole maternelle, élémentaire, bibliothèque, salle du centre de loisirs Rideaux et stores intérieurs	AB STORES - KOMILFO 120 Avenue de Vendôme 41000 BLOIS	5 064,47 €

31	16/04/2024	Gymnase Fourniture et pose de protections poteaux basket Dépose des 4 paniers de mini-basket existants	NOUANSPOORT Route de Valençay 37460 NOUANS-LES- FONTAINES	2 307,96 €
----	------------	---	---	------------

2) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
2024-07	21/03/2024	AA 453 et AA 454	Brochebardin
2024-08	28/03/2024	AC 338	15 rue Jean Victor Joly

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

3) AFFAIRES FINANCIERES : subventions aux associations

SUBVENTIONS COMMUNALES

Chantal HUET présente les conclusions de la commission qui s'est réunie du 7 mai dernier.

La commission a étudié les dossiers de demande de subvention au vu des documents fournis par les associations : les derniers bilans financiers, le rapport de la dernière assemblée générale et les attestations d'assurance pour les locaux utilisés.

3 associations n'ont pas répondu (l'ASPADES, l'association de modélisme et les Faucons 41-59 Country) et d'autres n'ont pas demandé de subvention : les Amis de l'église (à revoir en septembre selon le bilan de leur concert), le Comité des Fêtes, la Gymnastique Volontaire, l'association Vivre et Sortir et la troupe de théâtre « avec et sans complexe ».

AÏKIDO

Subvention accordée en 2023 : 800 € pour l'achat de tatamis.

Subvention demandée en 2024 : 800 € pour réaliser un banc coffre pour les vestiaires des filles et repeindre les murs du dojo ainsi que les supports armés fixés aux murs.

Position de la commission : 800 €.

✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 800 €.**

SAINT-SULPICE BASKET

Subvention accordée en 2023 : 1 000 €.

Subvention demandée en 2024 : 2 000 € pour pérenniser l'offre sportive auprès des jeunes, financer des formations spécifiques aux encadrants bénévoles ainsi que l'accompagnement et l'apprentissage BPJEPS d'un ou d'une jeune étudiant(e) et renouveler le matériel pédagogique.

En 2024, l'association a déjà bénéficié d'une participation de la commune de 2 770,68 € et la prise en charge d'entretien divers pour 2 307,96 €.

Position de la commission : subvention 1 500 € + 2 770,68 € = 4 270,68 €

✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 1 500 €.**

UNION SAINT-SULPICIEENNE DE CYCLOTOURISME ET VTT

Subvention accordée en 2023 : 300 €.

Subvention demandée en 2024 : 300 € pour une représentation du club dans les différentes compétitions départementales, régionales et nationales.

Position de la commission : 300 €.

✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 300 €.**

ENTENTE FOOTBALLISTIQUE SAINT-SULPICE-FOSSE-MAROLLES

Subvention accordée en 2023 : 300 €.

Subvention demandée en 2024 : 300 € pour le renouvellement de matériel et les sorties avec les jeunes.

Position de la commission : 300 €.

✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 300 €.**

TENNIS CLUB DE LA CISSE

Subvention accordée en 2023 : 500 €

Subvention demandée en 2024 : 400 € pour l'organisation des championnats individuels et par équipes (jeunes et adultes), de tournois internes (jeunes et adultes)

Position de la commission : 400 €.

- ✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 400 €.**
(Corinne SAINT-OUEN, Présidente du club, ne prend pas part au vote.)

SAINT-SULPICE TENNIS DE TABLE

Subvention accordée en 2023 : 600 €

Subvention demandée en 2024 : 1 000 € pour que l'éducateur sportif des jeunes bénéficie de plus d'heure à la rentrée 2024/2025. Il interviendrait également auprès des écoles et du centre de loisirs, en plus des jeunes du club.

Position de la commission : 800 €.

- ✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 800 €.**

TRAINS MINIATURES DE LOIRE

Subvention accordée en 2023 : 300 €.

Subvention demandée en 2024 : 300 € pour promouvoir la connaissance du modélisme ferroviaire et développer les activités (portes ouvertes, accueil des centres de loisirs, participation à la fête au village et aux expositions).

Position de la commission : 300 €.

- ✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 300 €.**

SUBVENTIONS HORS COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

Association	Total	Votes
ADER (Association Départementale d'Education Routière)	80 €	Unanimité
Prévention routière	100 €	Unanimité
Association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher	80 €	Unanimité
Association vallée de la Cisse	100 €	Unanimité <i>Simone GAVEAU, Trésorière de l'association, ne prend pas part au vote.</i>
Secours populaire	Commune : 120 € Colis seniors : 92,87 € Arrondi à 215 €	Unanimité
Banque alimentaire de Loir-et-Cher	120 €	Unanimité
Association des secrétaires de mairie	60 €	Unanimité
Mémorial de la résistance	60 €	Unanimité
Secours catholique	120 €	Unanimité
ASLD (Association d'Accueil, de Soutien et de Lutte contre les Détreesses)	120 €	Unanimité
Croix rouge	Commune : 120 € Colis seniors : 105,20 € Arrondi à 230 €	Unanimité
Les restos du cœur	Commune : 200 € Colis seniors : 266,28 € Arrondi à 470 €	Unanimité
AFM Téléthon	Commune : 110 € Colis seniors : 105,20 € Arrondi à 220 €	Unanimité
Médecin sans frontière	Commune : 40 € Colis seniors : 40,27 € Arrondi à 81 €	Unanimité

La commission n'a pas attribué de subvention aux associations suivantes : « les pâtes au beurre », « le campus des métiers d'artisanat », « le souvenir français », « la flamme landaise », « association française de la sclérose en plaque », « l'ADMR », «SID Badminton de la Chapelle-Vendômoise », « Fédération des aveugles », « Bibliothèque sonore », ainsi qu'à une jeune de la commune qui fait de la moto (association « les filles en crampons »)

DONS ISSUS DES COLIS SENIORS

Des personnes bénéficiaires du colis senior de fin d'année ont fait le choix de faire don du montant de leur colis à des associations, soit un montant de 1 541,80 €, dont 891,71 € au budget communal. Les dons faits aux associations ont été reportés dans le tableau de subvention aux associations hors commune.

4) SERVICE ENFANCE JEUNESSE

a) *Tarifs mini camps été 2024*

Le Service Enfance Jeunesse organise au camping de Morée, 4 mini-camps de 5 jours et 4 nuits du 8 au 12 juillet, du 15 au 19 juillet, du 22 au 26 juillet et du 29 juillet au 2 août.

Chaque camp sera composé de 12 enfants de 7-11 ans et de 2 adultes accompagnateurs.

Le projet éducatif consiste notamment à encourager l'autonomie des enfants, contribuer à une prise de conscience individuelle et collective de l'intérêt commun (s'impliquer spontanément pour des tâches collectives, respecter les autres), découvrir différents horizons et différentes cultures.

Le budget prévisionnel est de 13 145 €. La participation de la CAF est estimée à 4 416 €. Il resterait à la charge de la commune 2 249 € (17 % du coût total).

A ce jour, sur les 48 places, il y a déjà 40 pré-inscriptions.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants :

Quotient familial	TARIFS Saint-Sulpice et communes conventionnées	TARIFS hors commune
0 à 700 €	115 €	155 €
701 à 1 070 €	125 €	165 €
1 071 à 1 450 €	135 €	175 €
1 451 € à 1 900€	145 €	185 €
Egal ou supérieur à 1 901 €	155 €	195 €

* **communes conventionnées** : Fossé, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois et la Chapelle Vendômoise.

✓ **Après délibération,**
le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

b) *Local Ados : tarif nuitée à Amboise*

Le Service Enfance Jeunesse organise une nuitée du mardi 16 au mercredi 17 juillet prochain à Amboise pour 12 ados et 2 adultes accompagnateurs.

Le projet éducatif consiste notamment à leur permettre de vivre des vrais temps de loisirs et de vacances, de contribuer à une prise de conscience individuelle et collective de l'intérêt commun, et découvrir différents horizons et différentes cultures.

Le budget prévisionnel est de 1756,40 €.

La participation de la CAF est estimée à 455,76 €.

Il resterait à la charge de la commune 200,64 € (11,4 % du coût total).

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants :

	Commune	Hors commune
Tarifs	80 €	100 €

✓ **Après délibération,**
le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

c) Ados : tarif camps de 5 jours au Mont-Dore

Le Service Enfance Jeunesse organise un séjour en Auvergne intitulé « Au cœur des volcans » du 22 au 26 juillet 2024 pour 14 ados et 3 adultes accompagnateurs.

Les jeunes eux-mêmes ont porté ce projet (demande de devis, élaboration d'un planning ...)

Ce séjour est à la fois divertissant et apprenant (visites, randonnées, accrobranche...)

Il faudra louer 2 mini-bus pour acheminer les jeunes jusqu'à leur lieu de séjour et assurer les déplacements jusqu'aux activités.

Le budget prévisionnel est de 7 706 €.

La participation de la CAF est estimée à 1 418 €.

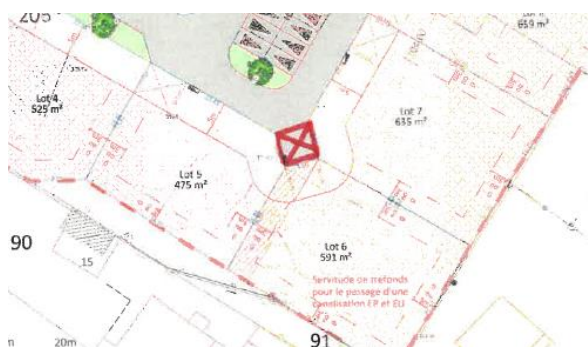
Il resterait à la charge de la commune 1 808 € (23,4 % du coût total).

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants :

	Commune	Hors commune
Tarifs	280 €	350 €

✓ **Après délibération,**
le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

5) VENTE PARCELLE RUE DES MARTINETS



Les propriétaires du lot 6 de la rue des Martinets souhaitent acquérir la parcelle représentée par une croix ci-contre, qui est située juste devant leur entrée. Cette parcelle fait actuellement partie du domaine public et n'a pas d'intérêt pour la commune.

Monsieur LEBRASSEUR précise qu'il n'y aura pas à engager d'enquête publique mais seulement un constat de désaffectation du domaine public.

Il faut noter que les propriétaires prendront en

charge toutes les démarches

Monsieur le maire propose de vendre cette parcelle pour 10 € le m² aux propriétaires du lot n°6. Les frais de bornage seront à la charge des particuliers.

✓ **Après délibération,**
le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
(Xavier LEBRASSEUR ne prend pas part au vote)

6) CONVENTION DE SERVITUDE PARCELLE RUE DE LA MAIRIE



La parcelle n° AE 172 est située derrière la salle polyvalente. Elle appartient à la commune. Pour y accéder, notamment pour l'entretenir, il faut passer par la parcelle AE 173 qui appartient à un particulier.

Il est donc nécessaire qu'une convention de servitude soit établie entre la commune et la propriétaire de la parcelle AE 173 pour garantir un droit de passage.

En contrepartie de cette servitude, la commune posera une clôture simple entre le parking de la salle polyvalente et la parcelle AE 174.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal :

- D'approuver ce projet,
- De l'autoriser à signer cette convention de servitude.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

7) JURES D'ASSISE 2025

Dans chaque commune, le maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms. Ce nombre est le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (1 pour la commune, donc 3 noms tirés au sort).

Pour mémoire, il est rappelé que l'on ne peut pas retenir les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, conformément aux dispositions de l'article 255 du Code de Procédure Pénale. Les personnes suivantes ont été tirées au sort :

- MARTIN Marie-Christine épouse LEMBO 26 rue du Haut Bourg
- GUEDEZ Thérèse domiciliée au 30 rue des Eperviers.
- CRESPIN Dimitri domicilié 15 rue des Blés d'Or.

Ils seront prévenus par courrier prochainement.

8) TAXE LOCALE DE PUBLICITE EXTERIEURE 2025

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération les tarifs de la TLPE applicables sur leur territoire avant le 1^{er} juillet 2024 pour une application au 1^{er} janvier 2025.

La TLPE concerne toutes les entreprises qui exploitent les supports publicitaires fixes, visibles et implantés sur une voie ouverte à la circulation. Le tarif est établi sur la base du nombre de face de support et de la superficie du dispositif sur une base annuelle.

Les articles L.454-60 à L.454-62 du CIBS (Code des Impositions sur les Biens et Services) fixent les tarifs normaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation de **l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de + 4,8 % pour 2023 (source INSEE).**

Les enseignes de moins de 7 m² en surfaces cumulées sont exonérées de plein droit.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1^{er} janvier 2025.

TLPE : Tarifs applicables en 2025

Taux de croissance IPC N-2 (Source INSEE) : + 4,8 %.

LES TARIFS NORMAUX (articles L.454-60 à L.454-62 du CIBS)

Ces tarifs peuvent être portés à un niveau inférieur par la collectivité délibérante.

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	18,60 €	37,10 €
De 50 000 à 199 999 habitants	24,40 €	48,80 €
Plus de 200 000 habitants	37,00 €	74,00 €

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	55,70€	111,20 €
De 50 000 à 199 999 habitants	73,30 €	144,80 €
Plus de 200 000 habitants	110,90 €	216,80 €

Pour les enseignes

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie ≤ 12 m ²	12 m ² < Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	18,60 €	37,10 €	74,20 €
De 50 000 à 199 999 habitants	24,40 €	48,80 €	97,70 €
Plus de 200 000 habitants	37,00 €	74,00 €	146,20 €

NB : la superficie ici prise en compte est la somme des superficies des enseignes

LES TARIFS MAXIMAUX (article L. 454-60 du CIBS, al. 4 et 5)

Pour les communes appartenant à un EPCI, les tarifs normaux visés par les dispositions des alinéas 4 et 5 de l'article L. 454-60 du CIBS (*tarifs normaux des dispositifs publicitaires et des préenseignes non numériques dont la superficie est supérieure à 50 M2*) peuvent être majorés, sous réserve qu'ils soient inférieurs ou égaux à :

Communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus	24,40 €
Communes de 50 000 habitants et plus appartenant à un EPCI de 200 000 habitants et plus	37,00 €

**✓ Après délibération,
le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

9) ASSOCIATIONS : prêt de matériel

Une convention de prêt a été instaurée pour la mise à disposition gratuite d'un barnum aux associations de la commune.

A la suite de plusieurs demandes, Monsieur le maire, propose de mettre en place une tarification, valable par évènement :

- Location d'un barnum : gratuit.
- Location dès le 2^{ème} barnum : 10 € par barnum.

La convention sera mise à jour.

**✓ Après délibération,
le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Pour information, la mairie est souvent sollicitée par les associations pour faire des photocopies en noir et blanc sur papier couleur, liées à leurs animations. Monsieur le maire propose de limiter le nombre de ces photocopies à 100 équivalents A4 par évènement.

10) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Bureau communautaire du 6 mai 2024.

Aires multisports (City)

29 structures sont actuellement gérées par Agglopolys (dont le city situé derrière le gymnase) et l'Agglo souhaite que cette gestion revienne aux communes. En contrepartie Agglopolys reverserait à la commune la somme de 2 521,72 € par an (attribution de compensation annuelle).

Le city présente quelques problèmes : une porte est fendue et l'enrobé est fissuré. La partie synthétique était endommagée et a été enlevée dernièrement par l'Agglo.

Voitures électriques en auto-partage

Les communes de Chailles, la Chapelle-Vendomoise, Valloire-sur-Cisse et Saint-Sulpice ont été retenus pour installer une station de voiture électrique en auto-partage (Peugeot 208 active). Une borne de chargement sera installée en face de la mairie.

11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Boulistes

De nombreux particuliers se retrouvent plusieurs jours par semaine sur le terrain de pétanque. Ils ont prévu de faire un repas le 26 juin prochain et ont demandé que la commune mette à leur disposition des tables et des chaises. Un bouliste présentera une attestation de responsabilité civile.

Leur demande a été acceptée pour cette année mais Monsieur le maire précise que l'année prochaine ce prêt ne se fera que s'ils créent une association.

Filet anti-oiseaux

Pour des raisons sanitaires, un filet anti-oiseau a été posé sous le préau de l'école élémentaire.

Personnel communal

Un agent du service technique sera absent pendant au moins un mois à partir du 1^{er} juin 2024. Des recherches sont en cours pour son remplacement.

Entretien des trottoirs

Une personne âgée a demandé l'intervention du service technique pour entretenir le trottoir devant chez elle, pour des raisons de santé. Tout en comprenant ces raisons, le service public ne peut pas se mettre au service d'un particulier. Cette personne devra se tourner vers un professionnel.

Emploi des mineurs au centre de loisirs

Désormais, les jeunes peuvent passer leur BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) à partir de 16 ans. Pour le valider ils doivent faire un stage en accueil de loisirs.

La réglementation relative aux mineurs est très contraignante (encadrement, horaires...) et difficilement applicable pour une petite structure comme la nôtre.

Annulation de dette

Le Trésor Public a transmis en mairie un avis d'annulation de la dette d'un particulier suite à un surendettement. Il s'agit d'une dette de 111,60 € (cantine et garderie en 2022). Cet effacement de dette est acté.

Fête au village du 7 au 9 juin

Chantal HUET sollicite les bénévoles pour l'organisation de cette manifestation (montage et démontage des stands, installation des barrières). Les élus seront mobilisés en tant qu'assesseurs pour les élections européennes le dimanche 9 juin.

Le stand de la bibliothèque ne pourra pas être assuré du fait de manque de bénévoles. Une vente de livres aura lieu à la bibliothèque tous les vendredis du mois de juin.

La séance est levée à 22h40.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 4 juin 2024 à 20h15**